

REUNION PUBLIQUE

Du samedi 25 Septembre 2021 – Salle du Lavoir – 10h30

Secteur 1 : rue Achille Pierre -/ rue des Vauroux

Sont présentes 57 personnes et 5 élus

Monsieur le Maire accueille les participants et les remercie de participer à cette réunion d'échange.

Il rappelle qu'il y aura 3 réunions de quartier, celle-ci étant la première et regroupant les secteurs de la rue Achille Pierre, rue des Vauroux et bas de la Grande Paroisse.

La deuxième aura lieu avec les secteurs des lotissements et quartier Emmaus, et enfin la troisième pour les hameaux de la Roche et Montgelard. Ces réunions se sont tenues le samedi 6 novembre 2021 et le samedi 15 janvier 2022.

Il rappelle aussi que cette réunion n'a pas pour but de régler les problèmes de voisinage

Enfouissement des réseaux rue des Degrés.

La commune a décidé de reprendre l'enfouissement des réseaux et a choisi la rue des Degrés dans sa totalité. Pour compléter, la rue de la Pigeolerie fera partie de ce programme.

- Pour le petit lotissement EDF situé dans le haut de la rue, la discussion est en cours.
- La Communauté de Communes participe à l'opération et prend en charge la voirie proprement dite, avec l'aménagement de la piste cyclable.
- Les crédits mis à disposition par la CCPM ne permettant pas la réalisation de l'ensemble des voies, la Commune prendra à sa charge la rue de la Pigeolerie (travaux prévus 2021-2022).
- Sur ce mandat, la Commune a aussi programmé la rue de la Grande Haie pour 2024-2025.
- A été distribué dans les boîtes aux lettres, un courrier indiquant que la société CERAMO a été choisie après un appel d'offres, pour réaliser une enquête/audit auprès de tous les riverains, afin de recenser les besoins et les réseaux en place.
- Concernant la rue de la Pigeolerie, il est souhaitable de la mettre dans un seul sens de circulation. L'avis des riverains sera donc recueilli lors de cette enquête ; et effectivement, il y aura une partie du report de la circulation rue de la Guette ;
- Concernant les réseaux aériens des riverains, l'enquête précisera le nombre et permettra d'évaluer le « qui fait quoi »

Après présentation de ce dossier, la parole est donnée à la salle :

- Une personne pose le problème du **raccordement à la fibre** où chacun doit se débrouiller, seul face à des entreprises pas très conciliantes :
Ceci concernant des affaires privées, la Mairie ne peut porter ce dossier, mais reconnaît qu'effectivement ce n'est pas aisé.
- Est abordé le problème des **vitesse excessives** des usagers, rues de la Garenne, des Tournesols, voire des autres rues :
On peut constater que certains roulent à des vitesses élevées, mais la Commune a mis en place tout l'arsenal disponible (*limitation de l'ensemble du village à 30km/h, réalisation de dos d'âne, de plateformes surélevées, de chicanes de stationnement en quinconce, d'obstacles sur chaussée par pots de fleurs, balisettes blanches, etc.*).
La Commune recherche un second policier, mais cela s'avère difficile : les mutations sont souvent refusées par les collectivités qui souhaitent garder leur personnel. Cependant, en tout début d'année, cela devrait se faire. Un nouveau matériel a été mis à la disposition du policier municipal qui lui permet la verbalisation des infractions routières, mais aussi les autres infractions (investissement de 10 000€). Malgré tout, on va voir pour positionner une chicane rue de la Garenne.
- Problème des **hauteurs des pots de fleurs** qui masquent la visibilité des riverains, au sortir des propriétés, rue Achille Pierre : Nous allons nous rendre sur place et nous répondrons à ce souci

(décision prise ensuite, ces pots de fleurs seront remplacés par des équipements plus bas, permettant une bonne visibilité).

- Problème des **containers du SIRMOTOM**, placés sur trottoir, pour sortir ma voiture rue de la Garenne : Une visite sera organisée sur place.
- **Rue des Tournesols** deux problèmes sont soulevés :
 - . La visibilité au sortir de cette rue avec la rue de la Garenne et le non-respect du sens unique par certains usagers. Ce problème sera revu avec les riverains avec la possibilité d'inverser le sens de circulation
 - . Dans le lotissement, une voie de 50ml environ ne semble pas prise en compte par la Commune, et de ce fait, l'entretien de la chaussée n'est pas réalisé. Nous allons vérifier que cette partie de voirie fait bien partie du domaine communal.
- **Rue des Vauroux** : le problème du stationnement est soulevé (manque de places dans la rue). Petit rappel : il est nécessaire que chaque riverain stationne ses véhicules sur sa propriété. Au niveau de l'ancien cabinet du kiné, le stationnement handicapé sera revu. Au carrefour rue des Vauroux/rue Grande, une réflexion sera menée en concertation, afin de voir s'il est possible de modifier le débouché de la piste cyclable sur la rue des Vauroux, ce qui pourrait permettre de rétablir deux places.
- **Rue de l'Orge** : il y a des difficultés pour sortir de cette rue et pour s'engager rue des Vauroux : Va être étudiée la suppression du « STOP » afin de le positionner rue des Vauroux (dans les 2 sens), ce qui permettrait de baisser la vitesse aussi.
- **RD39 – route de Montereau** : des travaux ont été fait, mais la vitesse est encore très élevée et dangereuse :

Suite à une demande écrite de la Mairie à la Préfecture, la réponse a été négative pour la pose de radars (zone non accidentogène). La CCPM et le Conseil Départemental ne sont pas concernés. La Commune n'a pas les autorisations pour en implanter.

Une piste existe car le policier municipal dispose maintenant d'un matériel informatique permettant le contrôle des vitesses. Néanmoins, il ne peut verbaliser seul, il doit être accompagné au minimum d'un autre agent (donc toujours dans l'attente d'un second policier municipal).

Au niveau du coussin berlinois (devant le cimetière), va être étudiée de quelle manière on peut empêcher le franchissement axial des voitures (*en accord avec le département qui est le gestionnaire de cette voie*).
- Avez-vous envisagé de mettre des **caméras dans la Commune** ?

En discussion avec la Mairie de Montereau qui dispose d'un équipement complet ; cela ne peut régler ni le problème de vitesse, ni la délinquance type vol de voiture et cambriolage. Malgré tout ce dossier est toujours en cours.
- **Rue Grande** devant la boulangerie, de nombreux Grands Paroissiens stationnent illégalement et certains laissent même tourner leur moteur.

Ce problème va être étudié car actuellement cette rue est en circulation partagée (VL+ piétons + vélos) : possible signalisation au sol, signalisation d'interdiction, voir mettre des barrières ou potelets.
- **Revêtement de chaussées mal réalisé rue de l'Orge**, de l'Avoine, du Colzas et un problème de tampon d'assainissement dans un virage qui est surélevé.

Il s'avère que les travaux ont été réalisés à une mauvaise période météorologique, et qu'il y a eu surdosage de bitume. Malgré de nombreuses réunions et relances et réunions sur site, il semble difficile de reprendre ces travaux, sauf à dépenser des sommes trop importantes au regard des

inconvénients constatés. Les travaux resteront donc en l'état. Pour la mise à niveau, la demande sera faite auprès de la CCPM.

- **Les containers à poubelle : y en aura-t-il plus dans la Commune :**

Pour le moment, on en reste là. Ce sont des apports personnels (verre et papier). Pour le reste, il n'y a pas de modification des ramassages habituels, même si le SIRMOTOM travaille sur de nouvelles pistes.

- **A-t-on fait des économies d'éclairage public pendant la période COVID ?**

Nous ne disposons pas des éléments à ce jour, mais on va rechercher en comptabilité et vous tenir informés. L'économie réalisée après la décision de fermer l'éclairage public est de l'ordre de 15%

- **Pourquoi les injonctions concernant les trottoirs ne sont pas nominatives ?**

Parce que le policier municipal ne possède pas tous les éléments, parce que les noms ne sont pas toujours inscrits sur les boîtes aux lettres et parce que l'on ne sait pas si l'on s'adresse à un propriétaire ou un locataire.

- **Le PLU : où en sommes-nous ?**

Dernièrement le PLU a été « retoqué » par les services de la Préfecture (DDT) pour des motifs qui ne remettent pas en cause les nouvelles orientations données par la Commune. Il s'agit de modifier certains plans, d'apporter des correctifs dans certains chapitres et de compléter des tableaux. Un rendez-vous a été pris avec la Préfecture pour revoir tout cela rapidement. Cela ne nécessite pas une nouvelle consultation publique.

- **Il y a des problèmes de fréquentation au niveau du Mont, du Skate Parc et la halle sportive.**
Ce dossier est porté par un élu qui voit les services de police chaque mois, lors d'une réunion au commissariat. Il en informera les autorités.

- **Qu'en est-il d'une liaison Montereau/Surville/La Grande Paroisse ?**

La CCPM a monté un dossier complet sur les liaisons cyclables. La Commune va demander des modifications sur ce dossier, surtout concernant une liaison rue de l'Eglise/rue de la Libération. Dans le PLU en cours est validée la création d'une piste cyclable, le long de la RD67E entre Montereau et La Grande Paroisse. Cette création est reprise aussi dans le dossier CCPM.

- **Le cimetière est mal entretenu :**

Actuellement est en cours d'élaboration un règlement du cimetière, suite à l'abandon de certaines sépultures. Monsieur le Maire explique les procédures en cours pour récupérer les tombes sans entretien, procédures longues mais qui nécessitent que la Commune n'entretienne pas ces tombes à la place des propriétaires.

Un dossier est en cours de demande de subvention pour reprendre les allées du cimetière (allée principale en stabilisé et les allées secondaires en engazonnement avec limitateur de pousse).

- **Pourrait-on fermer la route entre le giratoire du 19 mars et la route de Marangis ?**

Cela peut être étudié ; on va vérifier le statut de la rue et voir s'il n'y a pas de réseaux concessionnaires.

- **L'état de la route entre la Royale (RD210) et le giratoire du 19 mars.**

Pour rappel, l'ensemble des voies communales (c'est-à-dire 80% des 40km de voirie) est géré par la Communauté de Communes, qui en assure l'entretien.

Il semble que les crédits pour la voirie soient insuffisants. Par contre si vous envoyez des mails à la Commune, nous les ferons suivre auprès de la CCPM.

- **NOTA : une visite sur site sera réalisée pour ces demandes**

Au 3^{ter} rue de la Grande Haie, il est possible d'y implanter un coussin berlinois.